

Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de
la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des
chances du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

15 MAI 2018

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 15 MAI 2018 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Mesures de protection des camps de jeunesse»	3
1.2	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Initiative “Délibère-toi”».....	3
1.3	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Initiative “POLIN” : le soutien des femmes en politique»	4
1.4	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Prostitution masculine»	5
1.5	Question de M. Philippe Bracaval à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Risque de concurrence entre établissements en encadrement différencié dans le cadre du projet pilote visant à assurer la gratuité des repas en maternelle»	6
1.6	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Premiers billets de train gratuits pour les Européens de 18 ans».....	8
1.7	Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Collectif de femmes du secteur théâtral»	8
1.8	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Engagement des partis contre le sexisme»	9
1.9	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Journée internationale de lutte contre l'homophobie»	10
1.10	Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Refuge pour jeunes LGBT»	11
2	Ordre des travaux	12

Présidence de Mme Christie Morreale, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 15h30.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l’Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances, intitulée «Mesures de protection des camps de jeunesse»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, de graves incidents ont eu lieu à Kraainem samedi dernier. Un mouvement de jeunesse terminait ses activités vers minuit quand un groupe d’une vingtaine de personnes est venu en découdre. Plusieurs membres du mouvement de jeunesse ont été légèrement blessés, les autres s’en sont sortis très choqués. Cet incident isolé ne doit évidemment pas remettre en cause le fonctionnement des mouvements de jeunesse, mais doit nous faire prendre conscience de la nécessité d’avoir les bons réflexes en de telles circonstances. Dans quelques mois, de nombreux camps vont se dérouler en Fédération Wallonie Bruxelles. Pensez-vous que des mesures supplémentaires de sécurité et d’information doivent être envisagées? Les contacts avec les communes et les zones de secours seront-ils intensifiés?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l’Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances. – Madame la Députée, vous faites état d’un incident extrêmement grave et malheureux, fort heureusement exceptionnel. Le staff d’unité a pris la situation en main et a contacté les personnes concernées du groupe, la police et la bourgmestre. Par ailleurs, les fédérations des mouvements de jeunesse restent disponibles pour un soutien éventuel en cas de demande. Dans tous les cas, ils collaboreront avec les autorités pour garantir la sécurité des jeunes en camp ainsi que pour mettre en œuvre des démarches raisonnables et proportionnées avec les animateurs bénévoles. Sans les conclusions de l’enquête de police, il me semble prématuré de déployer des mesures de sécurité supplémentaires dans les camps, *a fortiori*, si ce cas restait isolé.

1.2 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de

l’Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances, intitulée «Initiative “Délibère-toi”»

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Depuis 2011, une série d’associations, l’actuel collectif Délibère-toi!, se sont rassemblées, avec le soutien de la Province du Brabant wallon et des communes partenaires, pour mettre à la disposition des jeunes de 12 à 21 ans, de la troisième à la septième secondaire, une série de stages organisés lors des jours blancs.

En effet, dans l’enseignement secondaire, à la fin de l’année scolaire, de nombreux élèves sont lâchés dans la nature, sans projet, ni soutien ou activité. À ce moment, peu d’acteurs éducatifs sont présents ou disponibles: parents, enseignants, secteurs associatifs de la jeunesse. Cette période est de ce fait propice à la prise de risques pour un nombre significatif de jeunes. Afin de lutter contre ce phénomène, le collectif a lancé l’initiative Délibère-toi!

Ces stages reposent sur une démarche exclusivement volontaire du jeune, dans le cadre d’une activité qui profite à la collectivité. L’objectif est de développer des comportements citoyens, d’acquérir des compétences et de favoriser le travail intersectoriel et communautaire entre les jeunes, les acteurs de terrain et les écoles.

Même si l’axe citoyen est le principal moteur, cette initiative est également l’occasion de suivre des formations, d’acquérir des compétences, de découvrir des métiers, de pratiquer des activités sportives et culturelles, souvent au sein du tissu social local. À titre d’exemple, le jeune peut suivre une formation de secourisme, de baby-sitting, passer son permis théorique, suivre des personnes dans leur métier (journalistes, médecins, avocats, échevins, etc.) ou participer à un projet culturel.

En 2017, 2 244 jeunes se sont inscrits à des stages citoyens dans la province du Brabant wallon. Ce chiffre est en constante augmentation et des jeunes d’autres provinces souhaitent y participer. Les membres de l’association les acceptent, mais la portée territoriale reste le Brabant wallon. À ma connaissance, aucune autre initiative n’est menée dans d’autres provinces et une portée plus large au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles serait la bienvenue.

Cette opération répond vraiment aux souhaits des jeunes qui n’aiment pas s’engager sur du long terme. Son point fort est d’offrir un large choix d’activités près de chez eux et le succès est bien sûr au rendez-vous.

Madame la Ministre, quels retours avez-vous reçus de cette initiative? Avez-vous connaissance d’activités similaires dans d’autres provinces? Une réflexion pourrait-elle être entamée pour gé-

néraliser cette pratique au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles et permettre à tous les jeunes de profiter d'activités près de chez eux?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – N'ayant reçu aucun retour, je ne peux pas vous répondre concernant cette initiative qui reste très locale. Toutefois, il existe en Fédération Wallonie-Bruxelles un dispositif plus global organisé lors des jours blancs et dans lequel le collectif *Délibère-toi!* pourrait parfaitement s'inscrire.

La ministre de l'Éducation a récemment publié une circulaire reprenant des propositions d'animations organisées par des associations reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou les Régions. Les structures de jeunesse en font bien entendu partie et proposent des activités diverses et variées. À titre d'exemple, parmi les centres de jeunes, la maison de jeunes Les Castors propose une formation en secourisme, des excursions ou des activités sportives. Parmi les organisations de jeunesse, l'ASBL OXYJeunes propose des activités autour de la danse, du sport, du harcèlement et du cyberharcèlement ou encore du ciné-débat.

Ces exemples sont tirés de la soixantaine d'activités énumérées dans la circulaire. Celle-ci invite les écoles à prendre directement contact avec l'ASBL de leur choix. Le texte est également disponible en ligne sur la plateforme Enseignement.be.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces précisions. J'entends que différentes ASBL reconnues organisent également des activités. Toutefois, dans le cas présent, le tissu social est plus large. Un jeune peut suivre un stage chez un vétérinaire ou un journaliste, par exemple. Étant donné la dynamique et le succès grandissant de cette activité, il vaudrait la peine de développer cette initiative qui représente un faible coût pour la province, dans d'autres provinces ou en partenariat avec d'autres provinces.

1.3 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Initiative "POLIN": le soutien des femmes en politique»

Mme Lyseline Louvigny (MR). – C'est un fait, les femmes sont encore trop peu nombreuses en politique: en août 2015, les assemblées parlementaires dans le monde ne comptaient que 22 % de femmes. Ce chiffre ne manque évidemment pas de m'interpeller. Selon les statistiques de l'Union interparlementaire, à jour au 1^{er} janvier 2018, la Belgique se situe à la 19^e place mondiale, après

notamment la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Espagne et la France.

Dans ce contexte, je ne peux que saluer l'initiative «Polin», un incubateur qui vise à aider les femmes de toutes couleurs politiques à entrer et/ou à progresser en politique et qui, le 7 février dernier, organisait la «Polin Academy», une journée dédiée au réseautage, au développement du *leadership* et à la formation des femmes élues ou potentielles candidates aux élections. Cette initiative incite et soutient les femmes qui souhaitent s'engager sur le chemin encore très masculin de la politique et aborde avec elles une série de thèmes clés comme la communication, le *leadership* ou encore la motivation.

Madame la Ministre, un membre de votre administration était-il présent lors de cette journée? Soutenez-vous ce type d'initiative et, dans l'affirmative, comment? Hommes et femmes ne sont pas encore également représentés en politique dans notre pays. Comment vous positionnez-vous face à cette réalité?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – La participation des femmes en politique est une préoccupation majeure et l'est sans doute davantage encore au regard des deux échéances électorales de 2018 et 2019.

Je reste positive vis-à-vis des nouvelles mesures prises pour améliorer la représentation des femmes en politique. La dernière étude menée par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, qui analyse systématiquement les résultats des élections au sein des différents parlements de Belgique sous l'angle du genre, nous montre des résultats plutôt encourageants, et même réjouissants, à la suite du scrutin de 2014. J'y ai lu que l'introduction des quotas garantissant la présence d'un tiers puis de 50 % de femmes sur les listes électorales a eu un impact significatif sur la présence des femmes au sein des différents parlements. Les membres de cette commission le démontrent d'ailleurs tous les quinze jours. L'application de la parité sur les listes a immédiatement produit ses effets dans les différentes assemblées de notre pays.

Par ailleurs, depuis l'adoption de la parité hommes-femmes sur les listes électorales en 2002, les proportions d'élues et de députées semblent globalement se consolider au-dessus du seuil de 40 %. Il s'agit d'un niveau significatif, très nettement supérieur à celui observé avant l'adoption des premiers quotas.

Outre la parité imposée dans la constitution des listes, l'autre avancée majeure, dont les premiers effets ne seront observables qu'à l'issue des prochaines élections communales et provinciales, concerne le principe dit «de la tirette» sur chacune des listes.

Au vu du succès de l'application des mesures relatives à la présence des femmes en politique, le prochain pas à franchir sera l'établissement de règles imposant aux partis politiques de confier des responsabilités exécutives à des femmes pour tendre vers la parité au sein des collèges et de tous les exécutifs.

À côté de ces mesures structurelles, je soutiens bien entendu toute initiative ayant pour objectif de favoriser la participation des femmes en politique. En ce qui concerne la plateforme Polin, à ma connaissance, aucun membre de mon administration n'a participé et je n'ai pour ma part reçu aucune invitation au lancement de cet incubateur. C'est d'ailleurs étrange. Cette initiative n'en demeure cependant pas moins à saluer.

Je terminerai en vous disant aussi que, dans le cadre de l'assemblée participative Alter Égales, dont la thématique 2018 est celle du droit à être représentée, une sous-commission se penche actuellement spécifiquement sur la question de la participation des femmes en politique. Les travaux viennent de débiter et aborderont notamment les freins et les opportunités à la participation des femmes. Les résultats sont attendus pour novembre 2018.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Je vous remercie pour ces précisions, Madame la Ministre, et je prends bonne note des différentes mesures concrètes prises dans les différents niveaux de pouvoir. Je souhaitais surtout insister sur les améliorations que nous pourrions adopter en interne, notamment ici au Parlement, lors de l'entrée en fonction de nouvelles députées. Il pourrait être intéressant pour elles de disposer de plus d'informations ou de partager quelques moments conviviaux entre députées. Les hommes et les femmes ne sont pas toujours au même niveau, notamment dans la pratique du réseautage.

Comme cela se fait dans d'autres parlements, il serait profitable de soutenir les femmes qui entament leur carrière politique, d'ouvrir davantage de groupes de travail qui rassemblent des femmes pour identifier les mesures concrètes à prendre par les parlements pour aller dans ce sens, et de même pour les conseils communaux et provinciaux. Le but est de développer cette représentativité féminine qui, selon moi, a été trop peu encouragée pour les prochaines élections de 2018.

1.4 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Prostitution masculine»

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Les prostitutions féminine et masculine ne sont ni perçues ni traitées de la même manière. Alors que la première est plus ou moins tolérée, la seconde est

pour sa part totalement marginalisée, réprouvée et méconnue. Pourtant, la prostitution masculine existe bel et bien.

Selon les chiffres récoltés par l'ASBL Alias pour la période 2000-2008, il existerait entre 4 000 et 5 000 personnes pratiquant la prostitution à Bruxelles, dont 10 à 30 % sont des hommes; soit 500 à 1 500 hommes prostitués. Et il ne s'agit là que de la partie visible de l'iceberg. En effet, contrairement à la prostitution féminine, l'univers de la prostitution masculine est assez méconnu. Par ailleurs, très peu d'associations de terrain existent pour les soutenir. Selon les informations en ma possession, l'association Alias est présente à Bruxelles, Boysproject à Anvers et ICAR en Wallonie.

Les travailleurs masculins du sexe comptent essentiellement des clients masculins, ce qui les associe généralement à l'homosexualité, aux infections sexuellement transmissibles (IST) et au virus de l'immunodéficience humaine (VIH). Il s'agit d'un public particulièrement à risques, à cause de la sous-utilisation du préservatif, de la méconnaissance des risques de transmission et des moyens de protection, ainsi que d'autres facteurs tels que les rapports de force avec le client, la pression financière, le niveau de qualification, la consommation de drogue et d'alcool.

Force est de constater que le public prostitué rencontre ses propres problématiques et réalités de terrain. Certaines sont communes à la prostitution féminine, mais toutes ne le sont pas. Il est par conséquent nécessaire de prévoir des services, des informations, des consultations et des rencontres spécifiquement destinés à ce public. Il est en outre essentiel de soutenir et de renforcer la présence des associations auprès du public prostitué tant en termes de permanences médicales que de travail de rue, d'informations et de sensibilisation.

Madame la Ministre, les derniers chiffres en ma possession concernant le nombre de prostitués datent de 2008. Disposez-vous de données plus récentes pour la Fédération Wallonie-Bruxelles? Si non, une nouvelle enquête est-elle à l'ordre du jour?

Le cruel manque d'acteurs de terrain relevant du monde associatif pose problème pour l'offre d'aide psycho-médicosociale aux travailleurs masculins du sexe, qui sont souvent isolés et démunis. Comment soutenez-vous le secteur associatif existant et comment envisagez-vous de le renforcer? Comment favoriser la prise de contact entre les associations et les prostitués? Les prostitués représentent un public à risques par rapport aux IST et au VIH. Quelles actions peuvent être menées pour mettre en place et renforcer les campagnes de sensibilisation, d'information et de prévention à ce niveau?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des

chances. – Les statistiques relatives à la prostitution sont toujours délicates et les chiffres sont à prendre avec prudence. En effet, vu les difficultés de recensement des formes moins visibles de la prostitution, comme la prostitution sur Internet ou de personnes sans papiers, il est très difficile d’avoir des données fiables. Toutefois, sur la base des données disponibles de la police et des associations de terrain qui ont été récoltées dans le cadre d’une étude commanditée par mes soins en 2015, le nombre de personnes prostituées est estimé, par extrapolation, entre 15 000 et 20 000 en Belgique. Ces dernières sont essentiellement des femmes. Ceci étant, la prostitution masculine existe dans une moindre mesure, mais est encore plus difficile à chiffrer, car encore moins visible que la prostitution féminine.

Concernant l’accompagnement psychosociomédicosocial des personnes prostituées, celui-ci est du ressort des Régions. De même, la promotion de la santé et, en l’occurrence, la sensibilisation du public aux risques inhérents aux MST sont également du ressort des Régions. S’il existe peu d’associations d’accompagnement spécifiques pour la prostitution masculine, certaines comme Isala ou Espace P n’ont pas d’exclusive et ne se limitent pas à l’accompagnement de la prostitution féminine. Dans le cadre de mes compétences, je ne manque d’ailleurs pas de soutenir ce type d’opérateurs qui effectuent un précieux travail de terrain au quotidien.

En ce qui me concerne, sur la question globale de la prostitution, comme je vous l’ai dit, j’ai lancé en 2015 une étude sur le phénomène de la prostitution en Wallonie et à Bruxelles visant à aboutir à une connaissance plus approfondie de la problématique de la prostitution afin de lutter contre toutes les formes d’inégalités. Les chercheurs ont notamment établi différents facteurs favorisant l’entrée en prostitution, les difficultés pour en sortir ainsi que les oppressions vécues pendant la période de prostitution. Un des résultats de cette étude faisait état d’un problème d’application de l’article 380 du Code pénal relatif à l’interdiction du proxénétisme. Dans les faits, cet article est difficile à appliquer, car les proxénètes contournent la loi.

Afin de préciser la situation, j’ai organisé en avril 2017 une journée de réflexion dont l’objectif était d’outiller adéquatement les acteurs de terrain – policiers, magistrats, assistants sociaux – dans la lutte et la répression du proxénétisme.

Par ailleurs, en janvier dernier, j’ai lancé avec Jean-Claude Marcourt une campagne de sensibilisation relative à la prostitution étudiante. Cette campagne visait à conscientiser la population étudiante, et plus largement les jeunes, aux dangers de la prostitution pour l’intégrité physique et psychique. La volonté affichée était de leur proposer des alternatives en les dirigeant vers différents services d’aide et de soutien financier, social ou médical. Le site web

www.stopprostitutionetudiante.be a été lancé pour l’occasion. Cette campagne a été suivie, en février dernier, d’un colloque relatif à la prostitution étudiante destiné aux professionnels de terrain et à toutes les personnes travaillant en contact avec la population étudiante ou susceptibles de leur venir aide.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie d’avoir fait le point sur ce qui est fait dans le domaine de la prostitution. Ma question aujourd’hui portait spécifiquement sur la prostitution masculine, car l’accompagnement est plus complexe, les prostitués étant moins visibles que les prostituées. Un reportage récent de «*Questions à la Une*», à l’origine de ma question, montrait que ces hommes étaient marginalisés et difficilement accessibles pour les associations. J’interrogerai également votre collègue de la Région pour voir ce qui peut être fait concrètement avec les associations. Si vous pouviez m’indiquer où je peux trouver votre rapport de 2015, je vous en saurais gré.

1.5 Question de M. Philippe Bracaval à Mme Isabelle Simonis, ministre de l’Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances, intitulée «*Risque de concurrence entre établissements en encadrement différencié dans le cadre du projet pilote visant à assurer la gratuité des repas en maternelle*»

M. Philippe Bracaval (MR). – Madame la Ministre, vous venez de lancer un projet pilote visant à assurer la gratuité des repas en maternelle, dans quelque 440 écoles en encadrement différencié. Dès lors que cette mesure permettra à certains enfants de bénéficier de repas gratuits, contrairement à d’autres, cette mesure ne risque-t-elle pas de créer une concurrence déloyale entre ces écoles au sein d’une même zone géographique, d’une même commune, voire d’un même quartier? Ne risque-t-on pas d’entraîner une migration des écoles où les repas sont payants vers celles qui proposent des repas gratuits?

En outre, certaines écoles possèdent plusieurs implantations dont les indices socioéconomiques ne sont pas forcément identiques puisqu’elles ne sont pas situées au même endroit et n’accueillent pas le même type de public. On risque donc de créer des écoles à géométrie variable quant à la gratuité. Dans certains endroits dépendant du même service de repas, certains enfants bénéficieraient de la gratuité et d’autres pas.

Par ailleurs, sur quelle base l’intervention financière a-t-elle été fixée à trois euros par repas? Les écoles qui facturent moins de trois euros par repas, comme c’est le cas dans l’enseignement communal à Mouscron, recevront-elles alors plus

que leur dû? Et qu'en est-il des écoles qui facturent davantage, par exemple cinq euros? La différence est-elle compensée par les parents ou par l'école elle-même, suivant un moyen que j'ignore? Pour les écoles qui ne proposaient pas de repas, le délai est extrêmement court, soit parce qu'elles ne disposent pas des infrastructures appropriées, soit en raison de la durée légale de la procédure d'appel d'offres. Ces écoles sont-elles réellement à égalité face à votre appel d'offres? Comment la transparence et la publicité de la liste des écoles choisies seront-elles assurées?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Au cours de sa séance du 28 mars dernier, le gouvernement a marqué son accord sur la note relative à la mise en place d'expériences pilotes proposant des repas de qualité nutritionnelle gratuits dans les écoles d'enseignement maternel à encadrement différencié. Cet appel à projets prenant, comme son nom l'indique, la forme d'une expérience pilote, il est évident qu'à ce stade, il est impossible de toucher l'ensemble des établissements d'enseignement maternel émergeant à l'enseignement différencié.

Je suis consciente que l'orientation budgétaire actuelle ne permet pas de viser tous les enfants de l'enseignement maternel ou primaire. Ce projet aura le mérite de permettre à près de 5 000 enfants se trouvant dans des situations socioéconomiques les plus précaires de bénéficier d'un repas chaud de qualité. En ce qui concerne l'hypothèse d'une concurrence entre les écoles émergeant à l'enseignement différencié au sein d'une même zone géographique, j'attire votre attention sur le fait que chacune de ces écoles aura eu l'opportunité de se porter candidate, par le biais de son pouvoir organisateur et que le dispositif fera l'objet d'une évaluation, début 2020, période à laquelle il appartiendra au gouvernement prochain de décider ou non de la généralisation de cette mesure.

En ce qui concerne les écoles qui disposent d'implantations ayant des indices socioéconomiques différents, je me permets de souligner à nouveau qu'en raison même d'un appel à projets, celui-ci ne peut bénéficier à l'ensemble de l'enseignement maternel. Mon souhait politique est bien de cibler l'encadrement différencié, et ce, tant du point de vue de la politique de l'égalité des chances que d'une politique de santé. En effet, les enseignants et les enseignantes qui travaillent dans ces écoles à encadrement différencié peuvent en témoigner: les enfants ne mangent pas tous chaque midi. Cette mesure permettra donc de corriger, pour partie, cette inégalité sociale et de lutter contre la pauvreté. Le choix de fixer l'intervention financière du gouvernement sur la base d'un coût de 3 euros par repas est notamment justifié par des études réalisées par la Ligue des familles, lesquelles mettent en évidence les données suivantes

quant aux coûts à charge des parents dans le maternel. En 2013, ils étaient en moyenne de 2,83 euros par repas. En 2016, ils étaient compris entre 1 et 3 euros par repas, dans 60 % des cas. Pour les 40 % restants, le prix se situait entre 4 et 6 euros.

Vous m'interrogez également sur les difficultés que pourraient rencontrer les écoles qui ne proposent pas actuellement de repas. Chaque école maternelle s'inscrivant dans l'encadrement différencié est libre, jusque demain minuit, me semble-t-il, de se porter candidate par la voie de son pouvoir organisateur, peu importe si elle organise déjà des repas. L'appel à projets que j'ai lancé prévoit la possibilité pour ces écoles d'externaliser la confection de ces repas, moyennant la conclusion d'une convention entre l'opérateur externe et le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Soyez donc rassuré, toutes les écoles disposeront de la même chance de bénéficier de cette mesure. La liste des écoles qui sera approuvée par le gouvernement, à la fin du mois de juin, fera bien évidemment l'objet d'une publication par mes soins et je garantirai également la transparence du choix, sur la base de critères établis en parfaite articulation avec mon administration.

Enfin, le projet en question se situe dans le cadre d'une expérience pilote de deux ans qui fera l'objet d'une évaluation. Ce premier appel innovant ne se veut donc pas parfait, mais son évaluation devra permettre d'apporter toutes les pistes d'amélioration nécessaires en vue d'une généralisation vers plus de gratuité dans le monde scolaire.

M. Philippe Bracaval (MR). – Je ne suis pas du tout rassuré, Madame la Ministre, car j'ai l'intime conviction que dans une ville comme Mouscron, où j'ai eu la chance d'être échevin de l'Enseignement et d'être donc bien informé, il sera impossible de servir l'ensemble des écoles. Il s'agit d'une expérience pilote et vous allez indubitablement créer une disparité entre les écoles. Je crains que certaines d'entre elles, qui se trouvent à 300 mètres l'une de l'autre, dont l'une prévoit la gratuité et l'autre non, assistent à des migrations importantes d'enfants. Les parents seront attirés par un argument de vente ou de promotion, argument difficilement acceptable pour moi, car il rompt les équilibres qui ont été instaurés depuis des années entre les différents réseaux.

Concernant vos propos sur l'étude de la Ligue des familles, l'échantillon n'était pas extrêmement représentatif, car il portait sur un nombre très limité d'enfants. Un échantillonnage vaut ce qu'il vaut, mais je peux vous dire que, dans ma commune, un effort considérable est fait pour réduire au maximum la différence entre le prix coûtant et le prix de vente, car il est important que tous les enfants puissent manger, surtout ceux qui n'ont pas l'occasion de le faire ailleurs qu'à l'école.

1.6 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Premiers billets de train gratuits pour les Européens de 18 ans»

Mme Lyseline Louvigny (MR). – La Commission européenne a récemment lancé un projet pilote qui vise à distribuer des billets de train gratuits à des jeunes ressortissants européens pour leur 18^e anniversaire et leur permettre de parcourir l'Europe en train, sans frais de transport. La Commission a débloqué un budget de 12 millions d'euros pour offrir des Interrail Pass aux jeunes. Vingt à trente mille d'entre eux pourront profiter de ces billets gratuits dès cet été.

Ce type d'initiative est particulièrement important pour assurer l'ouverture d'esprit des jeunes, leur faire découvrir d'autres traditions, d'autres cultures et les amener à élargir leurs horizons. Je constate en effet que les voyages contribuent au perfectionnement des langues et des compétences personnelles, qui posent actuellement tant de problèmes lors de l'embauche et de l'emploi des jeunes.

Madame la Ministre, quelle est la position de la Fédération Wallonie-Bruxelles par rapport à l'initiative de la Commission? Pour toucher le plus de jeunes possible, il est important de les informer de cette initiative. Parallèlement à la campagne de publicité menée par la Commission, notre Fédération prévoit-elle de faire la promotion et la publicité de cette campagne? Menez-vous une collaboration et/ou une réflexion commune avec la Commission européenne sur la façon d'implémenter concrètement le concept en Belgique et plus particulièrement en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Annoncé en mars dernier, ce projet pilote destiné à offrir des billets de train gratuits aux jeunes européens de 18 ans est une initiative lancée par la Commission européenne, à la suite de propositions du Parlement européen.

Le budget prévu pour 2018 s'élève à 12 millions d'euros et sera pris en charge par le Parlement européen. Il n'entre donc pas dans le cadre du programme Erasmus +. Selon les informations dont je dispose, les modalités de mise en œuvre du projet sont actuellement au stade la réflexion au sein de la Commission européenne. Le Bureau International Jeunesse (BIJ), officiellement chargé de la mobilité des jeunes francophones en Europe et au-delà, sera très certainement impliqué dans le processus. Le BIJ restera attentif à sa mise œuvre et ne manquera pas de relayer l'information une fois les modalités

définies. Je ne peux donc vous donner aucune autre information à ce stade.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Vous devez veiller à la mise en œuvre de ce projet qui peut bénéficier à tous nos jeunes qui sont en demande de voyages et qui ne sont pas forcément au courant de cette possibilité. Quant à la probabilité de disposer de billets cet été, je tiens à rappeler que nous sommes déjà à la mi-mai... La Fédération Wallonie-Bruxelles devrait faire preuve de proactivité et demander les informations nécessaires pour permettre à nos jeunes de bénéficier de cet énorme budget. Vous devez agir rapidement pour que les jeunes puissent s'organiser au mieux et rassurer les parents.

1.7 Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Collectif de femmes du secteur théâtral»

Mme Laetitia Brogniez (MR). – L'ancien directeur du Théâtre des Tanneurs a été écarté à la suite de révélations sur son comportement déplacé envers certaines femmes. Nommer une femme pour le remplacer aurait été un geste fort. Pourtant, le conseil d'administration des Tanneurs a désigné un nouveau directeur alors que, selon la presse, il restait trois femmes pour un homme à l'issue des premières sélections.

Un collectif de 750 professionnelles du secteur théâtral, appelé les «F(s)», s'est rapidement constitué, preuve du malaise qui règne dans le secteur. Ces femmes dénoncent qu'une trop grande majorité des postes-clés sont détenus par des hommes, que les trois quarts des budgets leur sont attribués, que les instances d'avis et les commissions, c'est-à-dire les lieux de décision, sont dans leurs mains alors que le secteur est majoritairement féminin et se féminise d'ailleurs de plus en plus. Ce collectif dit vouloir entamer une série d'actions, la nomination du directeur des Tanneurs étant l'élément déclencheur, une preuve supplémentaire de l'existence de ce phénomène bien présent, mais peu dénoncé publiquement et collectivement.

Madame la Ministre, comment réagissez-vous face à cette prise de position collective d'un grand nombre d'actrices du secteur théâtral? Une réflexion a-t-elle déjà eu lieu sur la représentation des femmes dans le domaine culturel? Vous avez entamé une campagne d'information dans le domaine sportif, quelles sont les actions menées ou à mener dans le monde théâtral en collaboration avec la ministre Greoli? Le collectif annonce vouloir mettre en place plusieurs groupes de travail. Vous a-t-il sollicité pour être partie prenante de ces réflexions? Il lance également l'idée

d'instaurer des quotas afin de contrer les vieilles habitudes et assurer une véritable parité. Qu'en pensez-vous?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Avec le nouveau collectif et la carte blanche publiée la semaine dernière dans les colonnes du «*Soir*», la question du plafond de verre est une nouvelle fois dénoncée et mise en lumière. À cet égard, je me réjouis qu'aujourd'hui, les femmes prennent la parole et se mobilisent pour une meilleure représentativité dans le secteur culturel et plus particulièrement dans les postes dirigeants ou à responsabilité. Représentant plus de 51 % de la population, il n'y a effectivement pas de raisons qu'elles soient sous-représentées dans ce secteur, comme d'ailleurs dans tous les autres secteurs.

En 2015, avec Alter Égales et la thématique du droit à l'égalité au travail, j'ai soutenu les ASBL Engender et Elles Tournent pour mener une première étude exploratoire intitulée «*Derrière l'écran, où sont les femmes?*» sur la représentativité des femmes dans les métiers du cinéma en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les résultats ont démontré une sous-représentation des femmes dans les métiers du cinéma au fur et à mesure de l'importance des postes décisionnels ou à responsabilité. Si à l'issue du cursus dans les écoles du cinéma, il y a autant de femmes que d'hommes diplômés, les premières sont en revanche bien moins nombreuses à accéder à la réalisation. D'autres constats nous indiquent également que les trois quarts des personnes travaillant dans la réalisation, l'écriture des scénarios et la production sont des hommes. Ces chiffres corroborent donc des réalités observées dans d'autres pays et même sur le plan européen. Cette étude exploratoire et ses résultats ont été transmis à la ministre de la Culture.

Dans le plan «*Égalité femme-homme*», adopté par le gouvernement en début de législature, qui engage chaque ministre dans ses compétences, une mesure spécifique en cours d'élaboration au niveau du cabinet de la ministre Greoli, vise également à encourager un cadastre de l'emploi ventilé par sexe dans le secteur artistique. Les initiatives sont donc en cours, mais méritent peut-être un coup d'accélérateur. À cet égard, le collectif a clairement un rôle à jouer. Il ne m'a pas sollicitée pour être partie prenante aux réflexions menées. Je reste néanmoins ouverte à tous ces travaux qui pourraient améliorer la représentation des femmes dans le secteur culturel. C'est d'ailleurs ce que j'ai entamé avec Alter Égales et la thématique 2018 dédiée au droit à être représenté qui comporte une sous-commission relative à la représentation des femmes dans la culture. Les travaux viennent de débiter et les résultats sont attendus pour novembre 2018. Enfin, je ne suis pas fermée à l'idée d'instaurer des quotas afin d'assurer une véritable

parité au sein des différentes instances culturelles, mais cette proposition devrait être examinée au même titre que toute une série d'autres actions que je viens en partie d'évoquer.

1.8 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «*Engagement des partis contre le sexisme*»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – À la suite des insultes sexistes dont elle a récemment été la cible, Mme Caroline Taquin a déposé plainte. C'est un geste fort que permet le cadre juridique et légal. Inévitablement, les regards se sont tournés vers les partis dans l'attente de leurs réactions, d'autant plus que des femmes du parti dont est issu l'insulteur s'étaient exprimées très clairement.

Quelles actions êtes-vous en mesure de prendre pour amener les partis, tant durant la campagne électorale que de manière plus générale, à adopter des chartes et engagements très clairs? Pourriez-vous faire le point sur cet enjeu? Quels sont les instruments à votre disposition? Quelles sont les pratiques des partis? Elles se doivent d'être exemplaires.

Le sujet sera sans doute abordé dans le cadre du thème de l'année d'Alter Égales, «*Le droit à être représentée*». Des avancées sont-elles envisagées? Les associations travaillant sur ce thème disposent d'une grande latitude et elles ont choisi des problématiques bien ciblées.

Quelles seraient les actions possibles dans les limites de vos compétences ou, plus largement, au travers d'une rencontre entre les différentes ministres des Droits des femmes et de l'Égalité des chances ou d'une réunion de parlementaires, comme nous les avons envisagées?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Grâce notamment aux politiques menées en faveur d'une meilleure représentation des femmes en politique et dans certains secteurs, mais aussi après la déferlante #metoo #balance-tonporc qui a marqué la fin de l'année 2017, le sexisme semble avoir – enfin, si je puis dire – la vie dure dans différentes sphères de la société. Tant mieux!

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à travers les médias, cet épisode dramatique du 1^{er} mai doit nous amener à la plus grande vigilance et au respect au sein de chaque parti politique, en particulier à la veille des élections 2018-2019. Aujourd'hui, nous ne pou-

vons plus accepter ni sexisme, ni racisme, ni homophobie, ni attaque sur les personnes: tous ces phénomènes ne peuvent plus être tolérés! Il est temps d'élever le débat et de rendre un peu de noblesse à la politique en confrontant les idées et les projets de société à l'occasion de ces scrutins.

Concernant l'éventuelle adoption d'une charte, il appartient à présent à chaque parti de tirer les leçons de cet épisode et de rappeler à leurs candidats et candidates qu'ils sont tenus de respecter les législations en vigueur, que ce soit en matière de sexisme ou bien de racisme. Les mandataires politiques et les candidats politiques, comme tout citoyen, se doivent de respecter la loi.

Enfin, concernant Alter Égales et sa thématique pour l'année 2018, «Le droit à être représentée», une sous-commission se penche actuellement spécifiquement sur la question de la participation des femmes en politique. Les travaux viennent de débiter et aborderont notamment les freins et les opportunités à la participation des femmes. Les résultats sont attendus pour novembre 2018. Je ne manquerai pas de vous tenir informée.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Madame la Ministre, votre réponse me déçoit! Renvoyer la balle aux partis implique *de facto* que, de nouveau, ce sont les femmes qui devront se mobiliser pour porter ces questions dans leurs partis respectifs. Elles n'ont pas attendu pour le faire – en tout cas je l'espère.

L'impulsion pourrait également venir de vous. Vous pourriez avoir un rôle plus proactif en amenant les partis à se positionner et en attirant leur attention sur l'importance d'élaborer une charte. En tant que ministre du Droit des femmes, vous avez une position au-dessus de la mêlée. Vous n'êtes pas liée à votre parti d'origine, malgré le poids de votre fonction.

J'espère que vous pourrez, avec vos homologues des autres niveaux de pouvoir et des autres entités, non seulement faire basculer l'opinion publique qui a été mobilisée par la campagne *#metoo* et ne tolère plus les propos sexistes, mais également passer à la vitesse supérieure grâce à des engagements formels pris par les différentes instances.

1.9 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Journée internationale de lutte contre l'homophobie»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, ce jeudi, comme chaque 17 mai depuis près de 28 ans, se tiendra la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie. Il y a 28 ans, l'Organisation mondiale

de la santé (OMS) a rayé l'homosexualité de la liste des maladies mentales. La suppression de cette catégorisation, lourde de conséquences en termes de stigmatisation et de discrimination, est le symbole de la lutte contre toutes les discriminations et les violences que subit encore la communauté des lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) en Belgique et dans le monde.

Si nous bénéficions d'une législation des plus progressistes et avancées dans ce domaine et de nombreuses mesures de sensibilisation, l'homophobie et la transphobie restent malheureusement encore très présents. Il y a quelques semaines, l'actualité relatait l'agression d'un couple pour des raisons purement homophobes en plein centre de Bruxelles.

La sensibilisation auprès de tous, mais surtout des plus jeunes, est essentielle pour combattre les discriminations et les comportements violents à l'égard des personnes de genre et d'orientation sexuelle différents. À l'instar de votre dernière campagne «*Et toi? T'es casé-e?*», quelle campagne comptez-vous instaurer cette année? Pourriez-vous faire le point sur les différentes initiatives adoptées et le soutien apporté aux associations actives dans ce cadre?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Le 17 mai, Journée internationale de lutte contre l'homophobie, est effectivement l'occasion de mettre en lumière la communauté LGBT et de sensibiliser le grand public aux problématiques de discrimination ou de violence la concernant. Mon action ne se limite évidemment pas à cette journée et s'inscrit sur le long terme dans une perspective d'émancipation de chaque individu, quelle que soit son orientation sexuelle ou de genre.

Depuis le début de cette législature, j'ai accordé une attention particulière à la question de l'homophobie au sens large. En 2015, une modification a été apportée au décret «Antidiscrimination» afin de renforcer la protection des personnes transgenres durant leur processus de réassignation.

En 2016, avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, nous avons organisé une vaste campagne de sensibilisation à destination des jeunes, baptisée «*Et toi, t'es casé-e?*». Cette campagne ayant rencontré un franc succès auprès des écoles, elle est actuellement relancée à la télévision et en radio jusqu'au 20 mai.

En 2017, une convention d'un montant de 75 000 euros répartis sur trois ans a été conclue avec le Groupe d'intervention scolaire, afin de réaliser plus de 90 animations chaque année et de toucher ainsi plus de 2 500 jeunes à l'école et en dehors autour des questions liées à l'homophobie ou à la transphobie.

Enfin, pour l'année en cours, un tout nouveau guide destiné aux personnes transgenres dans l'enseignement supérieur, ainsi qu'au personnel des universités et des hautes écoles, sera diffusé à partir de cette semaine. 5 000 exemplaires seront disponibles et accompagneront une campagne d'affichage dans les établissements d'enseignement supérieur et les associations. C'est un projet que je mène en partenariat avec Jean-Claude Marcourt. Ce guide est un recueil des dispositions légales en vigueur ainsi que des bonnes pratiques constatées sur le terrain. Il permet de répondre de manière simple aux questions posées aux différents acteurs de terrain.

Au-delà de ces mesures structurelles, je reste attentive au soutien de nombreuses associations du secteur dans leur travail quotidien et lors d'événements importants comme la Gay Pride, la marche Ihsane Jarfi ou encore les dix ans d'Arc-en-Ciel Wallonie.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Il est vraiment important de disposer de toutes ces informations en cette période.

1.10 Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Refuge pour jeunes LGBT»

Mme Laetitia Brogniez (MR). – En juillet prochain, un refuge pour lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) ouvrira ses portes à Bruxelles. Il s'adressera plus particulièrement aux jeunes de 18-25 ans expulsés du domicile familial. Le projet est soutenu financièrement par la ville de Bruxelles et plusieurs CPAS bruxellois. À court terme, il pourra accueillir temporairement quatre jeunes, ce chiffre passant à une dizaine de jeunes d'ici la fin de l'année 2018.

Il s'agit clairement de répondre à un besoin et d'éviter à ces jeunes de se retrouver à la rue. Pour faire connaître l'initiative, une vaste communication est prévue lors du festival *Belgian Pride 2018*, à l'occasion d'une conférence publique se déroulant à l'hôtel de ville de Bruxelles. Quelques personnalités publiques ont été sollicitées pour cet événement.

Avez-vous été contactée par l'ASBL Midnimo qui porte le projet? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle contribuer à développer cette démarche intéressante? D'autres initiatives de ce type devraient-elles voir le jour en Wallonie? Les solutions apportées par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les jeunes LGBT de moins de 18 ans, chassés du domicile familial suffisent-elles? Enfin, possédons-nous une connaissance suffisante de ce phénomène?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, je me réjouis de l'ouverture prochaine de ce refuge, projet inspiré d'un modèle français qui est une référence dans l'accueil des jeunes LGBT rejetés du domicile familial. Si je n'ai ni eu de contact direct ni reçu aucune sollicitation de la part de cette ASBL, je suis tout à fait enthousiaste à l'idée de rencontrer ses membres pour discuter des possibilités de soutien.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut pas mettre en place ce type d'initiative, les compétences d'aide aux personnes relevant exclusivement des Régions. En Fédération Wallonie-Bruxelles, la démarche suivie est celle de l'inclusion dans les services généralistes de l'aide à la jeunesse, comme les centres d'accueil d'urgence (CAU) ou les centres d'observation et d'orientation (COO) qui dépendent du ministre Rachid Madrane.

Concernant le soutien aux jeunes LGBT de moins de 18 ans chassés du domicile familial, mon approche et mes compétences permettent une action préventive plutôt que curative en matière de discrimination. À cet égard, différentes initiatives ont été ou sont actuellement prises afin de leur permettre de trouver des associations ou des structures existantes en mesure de les prendre en charge. À titre d'exemple, la campagne «*Et toi, t'es casé-e?*», lancée en 2016, sera à nouveau menée du 7 au 20 mai à la télévision et la radio. La convention a été conclue, pour un montant de 75 000 euros, avec le Groupe d'intervention scolaire. L'objectif est de toucher plus de 2 500 jeunes chaque année à propos des questions liées à l'homophobie et la transphobie.

Enfin, je veille aussi à soutenir les nombreuses associations du secteur en contact permanent avec des jeunes ou des moins jeunes, qui les accompagnent dans le respect de leur orientation sexuelle ou de genre.

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Effectivement, la prévention et la sensibilisation constituent déjà une première étape importante pour les jeunes et les adultes, pour les parents qui ont des difficultés, à tort ou à raison, à accepter l'homosexualité de leur enfant. Il est important de disposer de refuges pour les cas où la prévention et la sensibilisation ne fonctionnent pas. Je déposerai une question au Parlement de Wallonie pour savoir ce qui peut être envisagé au niveau régional. L'ampleur de ce phénomène est encore inconnue; il est difficile d'estimer si la demande est conséquente ou pas. Mais peu importe en définitive, il faut que les associations actives dans ce secteur soient connues de tous.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – La question orale de Mme Marie-Dominique Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Mise en place

du nouveau décret en soins infirmiers», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 16h25.